

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juin 2007

L'an deux mil sept, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.L Fort, Ph. Janvier, B. Legentil, F. Pennamen.

Etaient absents :

J.P. Belloncle (pouvoir à M.D. Gautier), M.F. Davout (pouvoir à C. Nocque), D. Durand, M. Hauters, B. Joly, G. Monnier (pouvoir à P. Caumont), R. Renier (pouvoir à D. Gueville), S. Prigent.

Secrétaire de Séance :

J.L. Fort

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – FINANCES COMMUNALES

* **REMBOURSEMENT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT A LA PAROISSE ST PHILIBERT DE LA LEZARDE** **07.04.21**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la paroisse St Philibert de la Lézarde n'a plus l'usage exclusif de la salle hexagonale depuis le 1er juillet 2005. En effet, des travaux de réhabilitation ont été entrepris et la salle sera désormais utilisée par les diverses associations communales. Les factures de gaz ont cependant été réglées par la paroisse jusqu'en mars 2007. Le correspondant de la paroisse à Saint Martin du Manoir a donc demandé le remboursement des factures indûment payées entre juillet 2005 et mars 2007. Le montant total de ces factures s'élève à 1 089,60 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de rembourser à la paroisse St Philibert de la Lézarde les factures de fourniture de gaz correspondant à la période juillet 2005–mars 2007 pour un montant de 1 089,60 €.

* **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** **07.04.22**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un stand de vente de crêpes et galettes bretonnes est autorisé, par arrêté municipal, à s'installer une fois par semaine, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public. Des commerçants ont sollicité l'autorisation d'installer un commerce ambulancier de pizzas, le vendredi soir, une semaine sur deux, à compter du 1^{er} octobre 2007.

Madame Le Maire propose donc d'élargir la redevance fixée en début d'année pour l'installation d'un stand de vente de crêpes et galettes bretonnes à celle d'un stand de vente de pizzas, au même tarif. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de vente (crêpes et galettes, pizzas) à 15 € par trimestre.

* **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES** **07.04.23**

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2007 du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes s'élevant à 359,95 € (0,23 € par habitant).

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2007.

2 – OPERATION IMMOBILIERE

* DEMANDE DE RESERVE FONCIERE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE 07.04.24

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux, d'une part la mise en vente de l'immeuble de Madame Virginie HAUCHECORNE "Le Comptoir de Virginie" situé à Saint Martin du Manoir, 21 rue André Mabire, et correspondant aux parcelles cadastrées A 672 et A 187, d'autre part le soucis de la municipalité de pérenniser ce commerce de proximité à Saint Martin du Manoir.

Dans cet objectif, Madame Le Maire propose de procéder à l'acquisition de l'immeuble, afin de mettre les locaux commerciaux en gérance et de faciliter ainsi le maintien de l'épicerie dans le centre du village. Cependant, cet investissement étant très important et imprévu, Madame Le Maire propose de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière.

Vu la délibération n° 07.01.01. en date du 29 janvier 2007 sur le principe d'intervention de la commune de Saint Martin du Manoir dans le projet de pérennisation du commerce,

Vu la délibération n° 07.02.03. en date du 29 mars 2007 autorisant l'acquisition de l'immeuble situé 21 rue André Mabire à Saint Martin du Manoir. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** l'acquisition de l'immeuble situé 21 rue André Mabire à Saint Martin du Manoir, correspondant aux parcelles cadastrées A 672 et A 187.

* **demande** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière.

* **s'engage** à racheter l'immeuble dans un délai maximum de cinq ans.

* **autorise** Madame Le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

* BAIL POUR LE COMMERCE – EPICERIE 07.04.25

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie est sollicité pour permettre à la commune de faire l'acquisition à titre définitif de l'immeuble situé 21 rue André Mabire. L'activité commerciale du "Comptoir de Virginie" se termine le 30 juin 2007. Afin de permettre à de nouveaux commerçants titulaires du fonds de commerce à compter du 1^{er} juillet 2007, de reprendre l'épicerie au plus vite et sans interruption de son activité, il est nécessaire d'établir un bail commercial à titre provisoire, en attendant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à signer un bail commercial pour l'épicerie de Saint Martin du Manoir à titre provisoire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2007.

* **fixe** le montant du loyer mensuel à 577,50 € par mois.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

* MOBILIER SCOLAIRE – ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE 07.04.26

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de renouvellement du mobilier scolaire pour les classes de maternelle (salle de motricité, dortoir) et élémentaire (cours préparatoire). Une partie du mobilier a déjà été changée, il est cependant nécessaire de poursuivre le renouvellement du mobilier ancien et vétuste. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour l'acquisition de mobilier scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire.

* EQUIPEMENT INFORMATIQUE – ECOLE ELEMENTAIRE 07.04.27

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de renouvellement de l'équipement informatique de l'école élémentaire. Les ordinateurs actuellement en service sont anciens et ne sont plus adaptés aux nouvelles technologies de communication. Il est donc nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux postes. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour l'acquisition de postes informatiques à l'école élémentaire.

* **REHABILITATION D'UNE CLASSE DE CP – PORTES ET FENETRES**

07.04.28

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de réhabilitation de la classe de CP de l'école élémentaire. Cette classe est très ancienne et il est nécessaire de changer les portes et les fenêtres qui sont dans un état de vétusté avancé. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour la réhabilitation de la classe de CP.

* **REFECTION DE LA TOITURE – TERRASSE DE L'ECOLE MATERNELLE**

07.04.29

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de réfection de la toiture – terrasse de l'école maternelle. De nombreuses fuites apparaissent et des réparations ponctuelles ne sont plus suffisantes. Il est désormais nécessaire de procéder à la réfection complète de la toiture – terrasse du bâtiment. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour la réfection de la toiture – terrasse de l'école maternelle.

* **CREATION D'UN MINI STADE – 3EME PHASE**

07.04.30

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un mini stade mis en place en 2003 par le conseil municipal des jeunes de Saint Martin du Manoir. Cette aire d'activité multisports est constituée de deux frontons et d'un sol sportif. Afin de finaliser ce projet, il est souhaitable de mettre en place un pare-ballons. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour la création d'un mini stade – 3ème phase.

* **TERRAIN DE FOOTBALL – CLOTURES ET BARRIERES**

07.04.31

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de réfection des clôtures et barrières du terrain de football. La vétusté du grillage le rend dangereux pour la sécurité des enfants, nombreux à utiliser cet équipement sportif. Il est donc nécessaire de changer les clôtures et les barrières du terrain de football. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour la réfection des clôtures et barrières du terrain de football.

* **AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS**

07.04.32

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants. Des équipements existent déjà sur la commune, aux abords des autres équipements sportifs, mais ils ne sont pas adaptés aux tout-petits. Il est donc nécessaire de créer une aire de jeux pour les enfants et plus particulièrement pour les tout-petits. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour la création d'une aire de jeux pour les enfants.

* **AMENAGEMENT DE LA RUE JACQUES PAILLETTE**

07.04.33

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de la rue Jacques Paillette. Les abords de la mairie et de l'église ont été restructurés en 2005, et il est désormais nécessaire de poursuivre cette restructuration avec l'aménagement de la rue Jacques Paillette, entre la place de l'Eglise et la route de Montivilliers. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour l'aménagement de la rue Jacques Paillette, entre la place de l'Eglise et la route de Montivilliers.

4 – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE **07.04.34**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux d'éclairage public (23ème tranche) et d'effacement de réseaux (11ème tranche) ont été budgétés en avril 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** donne** son accord pour la réalisation des travaux d'éclairage public – 23^{ème} tranche pour un montant estimé à 31 448,76 € :

- armoires de commande – La Vallée, Le Pas Caudet, Les Hauts de Saint Martin du Manoir,
- éclairages – Résidence Saint Martin, Côte de Gournay, Rue André Mabire

*** donne** son accord pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux – 11^{ème} tranche pour un montant de 33 612,53 € : Centre Bourg.

5 – DISSOLUTION DU SYNDICAT DES RIVIERES D'HARFLEUR **07.04.35**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la gestion de la Lézarde et de ses affluents, autrefois confiée au Syndicat des Rivières d'Harfleur (SYRHA), association syndicale autorisée, est désormais attribuée au Syndicat mixte des Rivières de la Lézarde et affluents (SYRILE), syndicat mixte rassemblant les communes traversées par les rivières, et la communauté de commune de Saint Romain pour le compte de la commune de Saint Laurent de Brévedent.

Vu la délibération du 6 avril 2007 du Syndicat des Rivières d'Harfleur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** donne** un avis favorable à la dissolution du Syndicat des Rivières d'Harfleur (SYRAH) ainsi qu'aux modalités de dévolution de l'actif et du passif du Syndicat des Rivières d'Harfleur (SYRAH) au Syndicat mixte des Rivières de la Lézarde et affluents (SYRILE) adoptées par délibération syndicale.

6 – PROJET DU SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE **07.04.36**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Le Havre Pointe de Caux Estuaire arrêté le 27 mars 2007 par délibération du syndicat du SCoT. De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement, et ont permis de conduire à l'élaboration du projet de SCoT. Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune de Saint Martin du Manoir est sollicité sur ce projet. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** donne** un avis favorable au projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Le Havre Pointe de Caux Estuaire.

7 – DOSSIERS CODAH

*** COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA CODAH** **07.04.37**

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire porte en communication aux conseillers municipaux le Budget Primitif 2007 de la CODAH adopté par le Conseil Communautaire du 13 mars 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** prend** acte de la communication du Budget Primitif 2007 de la CODAH.

*** POLE D'INSERTION PAR LE LOGEMENT** **07.04.38**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la création, en 2005, du Pôle d'Insertion par le Logement (PIL), dispositif partenarial rassemblant les partenaires de l'hébergement, du logement temporaire et du logement. En janvier 2007, la CODAH a reconnu l'intérêt communautaire des missions du Pôle d'Insertion par le Logement. La charte du Pôle d'Insertion par le Logement a donc été modifiée et doit permettre l'engagement de nouveaux partenaires (commune, structure d'hébergement, association intervenant auprès des personnes en difficulté d'hébergement ou de logement...). Il est donc proposé de signer l'avenant de cette charte. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame Le Maire à signer l'avenant à la charte du Pôle d'Insertion par le Logement (PIL) de l'Agglomération havraise qui a pour objet de favoriser les parcours d'insertion par le logement.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le Budget 2007 du SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) sera prochainement voté et que l'attribution communale de Saint Martin du Manoir sera réduite par rapport aux années précédentes. La dissolution du SIEGVHE sera certainement proposée, et la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pourrait permettre le maintien de la brigade intercommunale des gardes champêtres.

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements de Madame RAJFURA Emilie.

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements des associations pour les subventions communales :

- Le Foyer
- La Prévention Routière
- L'A.V.F. de Montivilliers.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la Société TRAPIL effectuera des levés topographiques de son réseau sur la commune à compter du 18 juin 2007.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion publique concernant le parc d'activité du Mesnil se tiendra mercredi 27 juin 2007 à 18 h 30 à Montivilliers.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2007 concernant le Plan Sécheresse 2007.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de construction des sanitaires vont démarrer prochainement, la réhabilitation de la cuisine scolaire étant achevée. La démolition des anciens sanitaires aura lieu avant la prochaine rentrée scolaire.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la Randonnée de l'Agglo, programmée le dimanche 24 juin 2007.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les auteurs des nombreux tags constatés sur les bâtiments communaux le 13 mai 2007, de jeunes mineurs de Saint Martin du Manoir et de Saint Laurent de Brévedent, ont été convoqués par la Gendarmerie de Montivilliers. L'affaire sera portée devant le Juge.

La séance est levée à 22^h 15.